



Nombre de membres

Du conseil Municipal	Présents	Votants
19	15	19

Date de la convocation

10 juin 2022

Objet de la délibération

Marché public de fourniture et d'acheminement en électricité

L'an deux mille vingt-deux, le vingt un juin deux mille vingt-deux à 17 heures, le Conseil Municipal de la commune de COMPS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques ROCHETTE, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Jacques ROCHETTE, Madame Véronique ZIMMER, Monsieur Alain LAGET, Madame Magali PRUDENT, Monsieur Mario TRANI, Madame Josiane FUZILLET-LECOANET, Monsieur Paul-Jean GERIN, Madame Geneviève BELLEVILLE, Monsieur Marc ZAMMIT, Madame Angélique BOUVARD, Monsieur Lucien BAUDUIN, Monsieur Eric RODIER, Monsieur Fabien MENEHINI, Madame Marlène RAVIX, Monsieur François DECAUDIN

PROCURATIONS :

- Madame Fanny MOUTON à Monsieur Jean-Jacques ROCHETTE
- Madame Annette MARTIN à Madame Marlène RAVIX
- Madame Danielle GENIEZ à Monsieur François DECAUDON
- Monsieur Michel MULEDDA à Monsieur François DECAUDIN

ABSENTS :-

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, ont procédé, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, à la désignation de Madame Angélique BOUVARD en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité

Objet :

Marché public de fourniture et d'acheminement en électricité

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que ce marché a pour objet de définir les termes et les conditions pour la fourniture et l'acheminement en électricité alimentant les points de livraison de la commune de Comps et la fourniture de services associés.

Il comprend les prestations suivantes :

- Fourniture complète en énergie électrique des points de livraison
- Accès au réseau public de distribution et son utilisation pour les points de livraison
- Mission de responsable d'équilibre inclus dans le prix de la fourniture en énergie électrique
- Services associés à la fourniture d'énergie électrique

Il définit les conditions administratives, techniques et financières et s'organise en collaboration avec le Cabinet Unixial qui procédera à l'analyse des offres. Les offres ont été présentées en Commission d'Appel d'Offres pour le choix du titulaire du présent marché qui prendra effet le 1^{er} août 2022 pour se terminer le 31 décembre 2025, soit 41 mois.

Pour mener à bien cette procédure, il est nécessaire que l'assemblée

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture,

le

et publication,

du

ou notification,

du

délibérante donne délégation à Monsieur le Maire, ou son délégué, pour signer l'ensemble des décisions, actes et toute pièce afférente à ce marché.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré :

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son délégué, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché objet de la délibération et de signer toutes les pièces afférentes à ce marché, objet de la délibération.
- **DIT** que les crédits seront inscrits aux budgets 2022 et suivants

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Jean-Jacques ROCHETTE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen à partir du site www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE

Le 22/06/2022

Application agréée E-legalite.com